L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 28 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI MATIN, 28 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan Nos 45 et 47 Vieille-Levée—300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

Par S. Gunnault, à 10 heures du matin, rue de l'Etat, à deux lieues des chars de Carrollton—La vacherie de M. Ladoux.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres,—Vente régulière de meubles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valéton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules, porc, bœuf, comestibles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co, à leur salle d'encan, No. 22 de la rue de Chartres — Chaussures, habillements fins de saison, chapeaux fins.

Par Vincent & Co., à leur salle d'encan, aux Nos. 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches étrangères et américaines.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

☞ CANDIS PURS et sans MELANGE.—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 83 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, MARDI.

OPÉRA.—La Reine de Chypre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Little Faust.

ST-CHARLES — Soldier of Fortune and Irish Attorney.

THÉATRE NATIONAL.—Troupe russe de concert.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St Charles.

La Paix.

La paix ! Est-ce bien de ce nom qu'il faut désigner le traité que viennent de signer, le couteau sur la gorge, les représentants de la France ? Ou n'est-ce pas plutôt une simple trève de quelques années, entre la première et la seconde reprise de ce duel giganteque et insensé dans lequel l'ambition effrenée d'un soudard couronné, assisté du génie machiavélique d'un ministre qui pourrait être surnommé le Prince des fourbes, a lancé deux grandes nations qui avaient mieux à faire que de s'entredétruire ?

Si la Prusse n'emportait que les milliards qu'elle vient d'arracher à la France, on pourrait croire à la durée de la paix ; on pourrait se dire que l'humiliation de la défaite s'effacerait avec le temps et que l'argent, après tout, ne vaut pas tout le sang qu'il faudrait verser pour le ravoir. Bien volé ne profite jamais, et le peuple qui ne trouve d'autre moyen de s'enrichir que le pillage, renferme en lui-même le germe de sa propre destruction.

Mais la défaite et la perte de plusieurs années du revenu de la France sont des malheurs supportables, si on les compare à cette grande douleur nationale : le démembrement du territoire.

Abandonner à l'ennemi une partie de la terre française ; livrer au joug de l'étranger des populations qui ont combattu ou souffert avec un courage héroïque pour la cause de la Patrie commune ! Ah ! c'est là la plus cruelle extrémité à laquelle un peuple puisse se trouver réduit !

Il fallait que tout fût bien désespéré, que la continuation de la lutte fût considérée comme bien impossible par les hommes qui disaient "pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses", pour qu'ils aient consenti à signer ce traité qui abandonne plusieurs départements aux vainqueurs !

Mais il n'en saurait être de cette condition du traité comme des autres. On peut renoncer à réclamer de l'argent extorqué par un bandit qui vous met le poignard sur la gorge et dit "la bourse ou la vie", on ne renonce pas à revendiquer le droit d'un peuple à sa nationalité. L'Alsace n'est pas consultée, et ce fait seul rend cette partie du traité nulle.

Qu'on y songe bien ! Qu'un jour on l'autre, l'Alsace secoue le joug qui va lui être imposé, qu'elle lève l'étendard de la révolte et qu'elle fasse appel à la France ! Celle-ci pourra-t-elle assister impassible au renouvellement des scènes horribles qui ont signalé chaque insurrection de la malheureuse Pologne ?

Une Pologne aux portes de la France ! Pour que cela puisse durer dix ans il faudrait que l'esprit français fût mort, et nous croyons, au contraire, que la dure épreuve que vient de subir ce pays y retrempera les âmes et qu'avant peu, la France se relèvera pour reprendre, de nouveau, d'une main, le flambeau de la civilisation, de l'autre le glaive de la justice.

Le triomphe de la Prusse a été l'effet d'une conspiration bien ourdie et d'une surprise : mais ce triomphe ne pourra être de longue durée.

De deux choses l'une : ou l'Allemagne, revenue de l'enivrement brutal que lui ont donné la victoire, le sang et le pillage, fera elle-même justice du crime qui vient d'être consommé en rendant à la France le territoire qui lui a été enlevé et en proposant une paix fondée sur des bases satisfaisantes aux deux pays, ou, dans quelques années, le duel interrompu recommencera à la première occasion, et, avec le perfectionnement que la science ne saurait manquer d'apporter encore aux engins de destruction, la guerre prendra des proportions plus effroyables même que celles qu'elle a eues en 1870.

Nous sommes loin de prêcher ou de désirer cette guerre ; nous émettons simplement une prévision qui a, pour nous, tous les caractères de la certitude.

Il se peut même qu'avant l'expiration fixée par le traité pour le paiement de l'indemnité de guerre, la politique du nouvel Empereur d'Allemagne soulève des complications qui rendent une guerre générale inévitable.

Le roi Guillaume a voulu prendre, à soixante-six ans de date, la revanche de l'invasion de la Prusse par Napoléon 1er. Il ne s'écoulera peut-être pas six ans avant que l'occasion s'offre à la France d'avoir la sienne.

L'Europe vient d'entrer dans une crise violente qui a dérangé son équilibre, et, d'ici à la fin de ce siècle, il se produira bien des bouleversements avant que cet équilibre puisse être rétabli et que les disciples de l'abbé de St-Pierre puissent trouver des oreilles complaisantes pour écouter leurs propositions de paix et de désarmement universels.

BAL POUR L'ASSOCIATION MONUMENTALE DE LEE.—Le mercredi, 15 mars, un bal d'enfants et de grandes personnes sera donné par le Prof. Végas, dans la salle des Odd Fellows, au bénéfice du fonds pour le monument de Robt. E. Lee, sous le patronage des noms les plus honorables de la ville. La salle sera à la disposition des enfants jusqu'à 11 heures ; alors les grandes personnes les remplaceront dans la jouissance du parquet. On sait que les danses des enfants sont charmantes à voir, et beaucoup de gens, on peut en être sûr, se rendront aux Odd Fellows uniquement pour voir ce spectacle, qui sera organisé par le Prof. Végas avec toute l'habileté qui le distingue.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—M. J. H. Wilson, rue du Canal, No 163, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a en magasin des marchandises de printemps de toutes les variétés et qu'il les cédera à bas prix aux marchands de la ville et de la campagne.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—MM. E. J. D'Aquin et J. C. Philippi viennent de dissoudre leur association par consentement mutuel, et M. J. C. Philippi, qui reste chargé de la liquidation des affaires de la dite raison sociale, les continuera pour son propre compte, rue Peters, No 47.

NATTES, TAPIS, TOILES CIRÉES.—Nous rappelons aux personnes qui tiennent maison que l'ancienne maison A. Brousseau & Cie, rue de Chartres 17, maison si avantageusement connue en cette ville, a toujours en magasin un fonds magnifique de tapis, nattes, toiles cirées, étoffes à rideaux, stores, corniches, et mainte autres articles d'ornement et de décoration, et qu'elle les offre en ce moment à des prix très modérés.

☞ Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant l'excellent BAUME AUX NAVETS INDIENS, de Lopinot. Prix du flacon, $1.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donne ce soir la *Reine de Chypre*, grand opéra en cinq actes, d'Halévy, avec Mlle d'Edelberg (Catarina), MM. Caseaux (Gérard), Dumestre (Lusignan), et de Keghel (Mocenigo). Cet ouvrage est monté avec un grand luxe de décors, mise en scène, costumes, et il est interprété d'une façon remarquable par nos artistes. Aussi ne doutons-nous pas que cette représentation n'attire, ce soir, la foule à l'Opéra.

Jeudi, première représentation des *Huguenots*.

Lundi prochain, 6 mars, BÉNÉFICE DE M. CALABRÉSI, première représentation de l'*Etoile du Nord*.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 118 & 139, à la Nlle-Orléans. 3m

— Nous lisons dans le *Meschacébé* :

Mme veuve André Deslonde, née Rosine Henriette Chastant, est décédée dimanche dernier, 19 février, à 8 heures du soir, à la résidence qu'elle occupait à la Nouvelle-Orléans, 307, rue de l'Esplanade. Mme Deslonde était âgée de 74 ans, et avait passé la plus grande partie de sa vie dans notre paroisse, où elle sera universellement regrettée. Elle habitait la Nouvelle-Orléans depuis l'année 1862.

A nous, qui avons personnellement connu la famille Deslonde, il appartient de rendre hommage à la mémoire de ceux de ses membres que la mort fait disparaître. Famille riche et puissante sous l'ancien régime, elle tomba avec ce régime, et perdit à la fois fortune et influence. La grande habitation, où nous avons reçu maintes fois une opulente et gracieuse hospitalité, a passé entre les mains de MM. C. Jaubert & Cie, riches marchands de la Nouvelle-Orléans. Le chef de la famille est mort en 1865. Puis le fils aîné a péri l'année suivante, victime d'un horrible accident. Mme Beauregard et Mme Slidell avaient devancé dans la tombe Mme Deslonde, leur mère. Le vent de l'adversité a dispersé cette famille honorée, et elle vient se réunir dans l'asile funèbre qui brave les révolutions à l'ombre du vieux clocher de la paroisse. Les restes de la défunte ont été transportés au cimetière de St-Jean-Baptiste.

Protestation de la Presse

Contre le décret de la délégation de Bordeaux, en date du 31 janvier 1871, relatif aux élections.

Les représentants de la presse parisienne et de la presse bordelaise soussignés,

Considérant que le Gouvernement de la Défense nationale, y compris les membres de la Délégation actuelle de Bordeaux, a rendu, à la date du 8 septembre 1870, un décret qui établit les conditions d'éligibilité d'après la loi du 15 mars 1849, votée par l'Assemblée législative ;

Considérant qu'au mois d'octobre dernier, et à propos même des élections, M. Gambetta a annulé un décret de la Délégation officiellement promulgué, en déclarant que "les décrets du gouvernement de Paris sont seuls obligatoires ;" que, dès lors, il ne saurait appartenir à une fraction du gouvernement de modifier ce qui a été fixé par le gouvernement tout entier ;

Considérant que le décret du 8 septembre 1870 qui vient d'être maintenu par le gouvernement de la Défense, publié au *Journal officiel* de Paris, affiché et modifié seulement en ce sens que la candidature des préfets est exclue est seul valable et annule le décret de la Délégation de Bordeaux ;

Considérant que le décret rendu par cette Délégation à la date du 31 janvier porte une atteinte grave à la liberté électorale, en excluant de l'éligibilité plusieurs catégories de citoyens, en restreignant arbitrairement le droit des électeurs ;

Considérant que ce décret ne porte pas seulement atteinte à la liberté du suffrage par ses exclusions, mais encore par le privilège accordé aux préfets de se présenter dans leur département, contrairement aux sages dispositions de la loi de 1849 ;

Considérant enfin que la prochaine Assemblée nationale ne peut tirer la force dont elle a tant besoin que de la pleine et incontestable sincérité du suffrage universel ;

Les représentants de la presse soussignés déclarent protester, en réservant tous les droits et l'indépendance absolue des électeurs.

1. Le *Constitutionnel*.
2. Le *Courrier de la Gironde*.
3. Le *Français*.
4. La *France*.
5. La *Gazette de France*.
6. La *Guienne*.
7. Le *Journal de Bordeaux*.
8. La *Liberté*.
9. La *Patrie*.
10. La *Province*.
11. L'*Union*.
12. L'*Univers*.

UN NOM A METTRE AU PILORI.

Le *Moniteur officiel du gouvernement général de la Lorraine* publie l'arrêté suivant en tête de sa partie officielle :

"Sa Majesté le roi de Prusse,—empereur d'Allemagne,—en raison de la destruction du pont de Fontenoy, à l'est de Toul, ordonne :

"La circonscription ressortissant du gouvernement général de la Lorraine paiera une contribution extraordinaire de 10 millions de francs à titre d'amende.

"Ceci est porté à la connaissance du public, en observant que le mode de répartition sera indiqué ultérieurement, et que le paiement de ladite somme sera perçu avec la plus grande sévérité.

"Le village de Fontenoy a été immédiatement incendié, à l'exception de quelques bâtiments conservés pour l'usage des troupes.

"Nancy, le 23 janvier 1871.

"Le gouverneur-général de la Lorraine, général d'infanterie et aide-de-camp de S. M. le roi de Prusse,

"VON BONNIN."

Ainsi, la théorie prussienne est que les troupes françaises n'avaient plus le droit de faire des actes de guerre sur le territoire français occupé par l'ennemi. C'est un aide-de-camp du roi Guillaume qui a signé cet ordre odieux ; c'est le cas de dire "tel maître, tel valet."

Manifeste du duc d'Aumale.

Le duc d'Aumale nous fait l'effet de vouloir jouer vis-à-vis de son neveu le comte Paris le rôle que son père Louis-Philippe a joué vis-à-vis de la branche aînée, et que son frère le duc de Montpensier a essayé de jouer en Espagne. Il paraît que c'est de tradition chez les d'Orléans.

Voici le manifeste qu'il a adressé aux électeurs français.

" Messieurs les électeurs,

"Il y a quatre mois, plusieurs d'entre vous m'ont offert leurs suffrages ; j'ignore s'il vous convient de me les donner aujourd'hui. Je ne puis d'ailleurs vous parler aussi complètement, aussi librement que je le voudrais, et il me faut refouler dans mon cœur tous les sentiments qui en débordent. Je ne sais même si ces quelques lignes arriveront jusqu'à vous. J'essaierai cependant de vous les faire parvenir ; car à ceux qui voudraient encore me choisir pour les représenter à l'Assemblée nationale je crois devoir donner quelques explications sur deux questions capitales qui seront posées à cette assemblée, la question de paix ou de guerre, la question constitutionnelle.

"Sur le premier point, comme je n'ai eu aucune part de responsabilité directe ou indirecte dans les événements ou les actes qui ont préparé la guerre et la situation actuelle, je dois stipuler mon entière liberté d'appréciation ou de réserve. J'y suis encore autorisé par l'inaction qui m'a été imposée, alors que je réclamais avec instance le droit de combattre pour mon pays.

"Sur le second point, je m'expliquerai avec une complète sincérité. Quand je considère la situation de la France, son histoire, ses traditions, les événements des dernières années, je reste frappé des avantages que présente la monarchie constitutionnelle ; je crois qu'elle peut répondre aux légitimes aspirations d'une société démocratique et garantir, avec l'ordre et la sécurité, tous les progrès, toutes les libertés. C'est avec un mélange de fierté filiale et de patriotique douleur que je compare la France en son état actuel à ce qu'elle était sous le règne de mon père.

"Cette opinion, j'ai le droit de l'avoir comme homme, et je crois avoir aujourd'hui le devoir de l'exprimer comme citoyen ; mais je n'y mêle aucun esprit de parti, aucune tendance exclusive. Dans mes sentiments, dans mon passé, dans les traditions de ma famille, je ne trouve rien qui me sépare de la République.

"Si c'est sous cette forme que la France veut librement et définitivement constituer son gouvernement, je suis prêt à m'incliner devant sa souveraineté et je resterai son dévoué serviteur.

"Monarchie constitutionnelle ou république libérale, c'est par la probité politique, la patience, l'esprit de concorde, l'abnégation, que l'on peut sauver, reconstituer, régénérer la France.

"Ce sont les sentiments qui m'animent.

"1er février 1871.

"(Signé) H. D'ORLÉANS, duc d'Aumale."

— Chez M. A. Dumas fils, à Puys, on parlait des événements actuels.

"—Il paraît, dit quelqu'un, que le nouvel empereur d'Allemagne vient de nommer M. de Bismarck prince.

"—Prince de quoi ? demanda-t-on.

"—Parbleu, répondit Dumas fils : Prince du sang."

RAPPORT MORTUAIRE.—Pendant la semaine qui a fini le 26 février à 6 heures du soir, il est mort à la Nlle-Orléans 94 personnes, dont 52 du sexe masculin, 42 du sexe féminin, 69 de race blanche, 17 de race noire, 20 de sang mêlé et 3 non-désignés.

CHRONIQUE LOCALE.

INCENDIES.—Hier, vers 1 heure, quelques allées de coton sur la banquette de la rue des Religieuses, devant la presse du Mississipi, ont pris feu, on ne sait comment, et 35 balles ont été sérieusement endommagées.

Les incendies suivants ont eu lieu dans la soirée :

Vers les 5 heures, le feu a détruit une piquerie de coton, rue Clara, entre les rues Poydras et Lafayette, appartenant à Peter Conery. Tout le coton qui s'y trouvait a été dévoré par les flammes. Perte $8,000. Assurance : 1,500. Une maison basse du voisinage, occupée par Martin Coulon, a brûlé. Assurance : 1,800.

Vers 6½ heures, un troisième incendie a détruit une fabrique de chandelles et de savon de Sabates et Punjuan, au coin des rues Orléans et White ; assurance $16,000 à la compagnie d'Orléans et des Marchands. Un dommage d'environ $300 a été causé à des bâtisses voisines appartenant à M. D. M. McCarty et occupées par Emma Casas.

Huit heures—Un feu de cheminée a endommagé, mais légèrement, la maison 206, rue Franklin, entre les rues Lafayette et Girod, occupée par Mme McCauley.

Entre 7 et 8 heures, le feu a pris dans l'atelier de tonnelier de Louis Schreiber, rue des Français, No 283, entre les rues Prosper et Solidelle. Cette bâtisse a été détruite avec les maisons suivantes, les pompiers, faute d'eau, n'ayant pu maîtriser les flammes que fort tard.

La résidence en bois de M. Geo. Scherod, rue des Français, 280, appartenant à Mme Ziuser. Assurance inconnue.

Une maison en briques appartenant à M. Benedick et occupée par lui. Assurée, mais le montant est inconnu.

Une maison en bois, No 270, appartenant à M. Benedick et occupée par lui. Assurée, mais le montant est inconnu.

Une maison en bois, No 272, appartenant à M. Barry et occupée par Tervalon. Montant de l'assurance inconnu.

Une maison en bois, 274, appartenant à Thos. Burger et occupée par M. Smith.—Assurance $2,500.

Une maison en bois, 276, appartenant à M. Cadet et occupée par Mme Sophie.—Assurance inconnue.

Une maison en bois, rue Solidelle, entre les rues Français et Union, occupée par Anthony Dowd.—Assurance inconnue.

Une autre maison, même rue, occupée par Benjamin, et appartenant à M. Jobert.—Meubles assurés.

Une maison de bois, 278, rue des Français, appartenant à Mme Jean Louis Dolliole et occupée par elle. Assurance $500.

La perte totale, rue des Français, est portée à $8000.

On ignore quelle a été l'origine de tous ces feux, excepté en ce qui concerne la rue Franklin. Mais on croit que la malveillance y est pour beaucoup, et il est fort singulier qu'il y ait eu tant d'incendies dans un si court espace de temps.

HOMICIDE RUE TCHOUPITOULAS.—Samedi soir, sur les 11 heures et demie, deux officiers du premier precinct, nommés McKenzie et Crowley, qui se trouvaient rue Tchoupitoulas, près du marché Ste-Marie, entendirent les cris de : au meurtre ! à la garde ! venant de la maison No. 187 de la rue Tchoupitoulas, près de la rue St-Joseph. Ils se rendirent vers cette maison où une femme criait et appelait au secours. Ayant suivi une longue allée sombre, ils montèrent au premier étage et parlèrent à M. et Mme Conway qui occupaient une chambre de devant du second. Là les officiers apprirent qu'un nommé Michael Moungey, Irlandais, qui occupait la chambre de derrière, était affreusement soûl ; qu'il avait battu sa femme et l'avait forcée de sortir avec ses deux enfants.

Les officiers virent par une vitre de la porte Moungey qui était furieux de soulaison, menaçant de tuer le premier qui entrerait dans sa chambre. L'officier Crowley, bravant avec courage cette menace, voulut entrer mais reçut sur la tête un coup de barre de fer qui l'étendit sans connaissance sur le plancher. L'officier McKenzie, prenant sa défense et voulant se défendre lui-même, car il était menacé du même coup, tira son revolver, fit feu et atteignit Moungey à l'abdomen. D'autres hommes de police étant survenus, prirent le soulard blessé et le transportèrent à l'hôpital où il est mort dimanche matin.

Dans l'enquête du coroner, les faits ci-dessus ont été pleinement établis. Moungey était employé dans une forge de maréchal ferrant et dépensait en whiskey les $35 qu'il gagnait par mois, ne donnant presque rien à sa femme et la battant souvent quand il ne trouvait rien à manger. Il était âgé de 40 ans.

GAZOLINE.—Voici le verdict du coroner dans l'affaire de Mme Kate French, morte victime d'une explosion de ce fluide :

"Nous, jurés, rendons comme notre verdict, que la défunte est morte des suites de blessures à elle causées dans sa maison, rue de Laharpe No 1, le 10 février 1871, vers 10 heures du soir, par un fluide très inflammable et explosible, connu sous le nom de gazoline, et vendu pour de l'huile "d'Anchor non explosible." Le dit fluide avait été acheté dans la grocerie au coin des rues St Bernard et Girod, Troisième District.

"Et, dans notre opinion, la dite gazoline est d'un caractère trop dangereux pour être offerte en vente comme fluide d'éclairage, et nous disons, en outre, que la dite Kate French, victime de cette huile, avait pris toutes précautions pour éviter un accident.

(Signé) WM. A. SNOW,
J. M. TOURNÉ,
THOMAS BOYLE,
G. RENAUD,
A. CONSTANZI.

La défunte avait 29 ans et était native de la Louisiane.

L'HOMICIDE A BORD DU WILD WAGONER.—Moses Gibb, ex-maître du *Wild Wagoner*, accusé d'avoir, en décembre dernier, tiré sur un nommé Edwin Roy, homme de couleur en service sur le pont, qui mourut ensuite de sa blessure à l'hôpital, a été mis hors de cour samedi par le recorder Houghton. Il n'y avait pas de partie plaignante ; les autorités de la paroisse Pointe-Coupée, dans la juridiction de laquelle l'homicide eut lieu, n'avaient jamais exercé de poursuite. Dans de telles circonstances, le renvoi de l'accusé était chose forcée.

VOL.—Hier matin, vers 3 heures, un vol d'argenterie a été exécuté chez Mme Weis, au coin de la rue Laurel et l'Avenue Napoléon. Le voleur avait pénétré dans la maison par la fenêtre du salon et avait gagné la salle à manger où les pièces d'argenterie se trouvaient dans un tiroir. La maîtresse de la maison, entendant du bruit, avait couru sur la galerie et appelé la garde, mais personne n'étant venu, le voleur s'en est allé tout à son aise. Cependant, il paraît qu'une partie des objets volés ont été retrouvés, nous ignorons par quel moyen, et rendus à Mme Weis.

VOL.—La maison de Mme Thérèse Haupt, au coin des rues Levée et Monroe, à Carrollton, a été visitée, dimanche, pendant l'absence de la maîtresse, par des gens inconnus qui ont enlevé du linge, des robes, des bijoux et quelques pièces d'argenterie.

NOYÉ.—Un petit garçon âgé de 8 ans et nommé James Howe, qui s'amusait sur des pièces de bois flottant dans le fleuve, devant la rue Chestnut, est tombé à l'eau et s'est noyé.

ATTAQUE NOCTURNE.—Dimanche soir, sur les 11 heures et demie, Frank Turtesi a été attaqué, rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St-Louis, par trois ou quatre individus qui lui ont asséné des coups de bâton sur la tête et l'ont laissé privé de connaissance sur la banquette. Turtesi a été relevé par l'officier Wallace qui, après avoir fait panser ses blessures à la pharmacie la plus voisine, l'a reconduit chez lui, rue Toulouse No 74. Turtesi ne connaît pas ceux qui l'ont attaqué.

LÉGISLATURE.—*Sénat*.—Le bill pour amender l'article 573 du Code de procédure est adopté avec des amendements. Le bill est relatif entièrement aux affaires de divorce.

Le gouverneur apprend au Sénat, par un message, qu'il a approuvé certains bills, tous particuliers dans leur nature, et aussi un acte concernant les maisons de cour.

M. Lynch fait un rapport favorable sur le bill du Sénat relatif à la police métropolitaine ; aussi sur un bill faisant remise des pénalités pour les taxes arriérées de 1869 et permettant le paiement de ces taxes avec des warrants. Ce dernier bill est adopté.

Le bill accordant $865,000 à la compagnie de dessèchement de Lafourche et Terrebonne, est adopté finalement.

M. Pierce fait un rapport, avec amendements, sur un bill pour le paiement de la dette flottante de la ville. Les amendements venaient de la délégation de la ville. Adopté.

M. Ray fait un rapport sur un bill créant un département d'assurance, et sur un autre bill relatif aux compagnies d'assurance sur la vie. Les deux bills sont adoptés.

M. Blackman présente la résolution suivante :

Que l'auditeur des comptes publics et le trésorier d'Etat, rapportant au Sénat que les bonds de l'Etat de la Louisiane ont été émis entre le 26 janvier 1861 et la date de l'adoption de la constitution actuelle ;

Les divers actes sous l'empire desquels ces bonds ont été émis, leurs montants séparés et leurs dénominations, et le montant des intérêts sur les mêmes bonds ;

Si les livres de l'auditeur et du trésorier concernant la période intermédiaire sont dans ces bureaux et, sinon, où ces registres peuvent se trouver. Déposée.

Le bill relatif à la Société de bâtisses du lac est adopté.

Le Sénat adopte le rapport du comité admettant à siéger le sénateur Swords.

Le bill de secours du *N. O. Times* vient en discussion.

M. McMillen dit que le *Times* n'a rien perdu à la vente des warrants et qu'après la vente des warrants, ce journal avait obtenu une piastre par cent copies de plus qu'il n'était vendu aux marchands de journaux et de plus que contre le *Republican*. Il pense qu'un journal qui publie des articles comme celui qui a paru dans le numéro de matin ne doit pas être soutenu.

M. Todd demande que l'article soit lu attendu que quelques sénateurs pourraient ne pas être à même de le lire.

Toute l'affaire est déposée sur le bureau.

Le bill de la Société de Bienfaisance des Francs-Amis de la Louisiane est adopté.

Un substitut pour la résolution relative au paiement des dépenses sur le fonds des dépenses éventuelles du Sénat est adopté.

Le Sénat adopte le rapport du comité qui admet à siéger le sénateur Gallup.

Le Sénat s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir du Sénat.—Le bill d'allocation a été partiellement adopté et mis à l'ordre du jour de demain (aujourd'hui), immédiatement après la lecture du journal.

M. Pierce appelle le bill pour le règlement des réclamations métropolitaines et des assessements. Le bill passe à la troisième lecture.

M. Pinchback appelle le bill amendant l'acte qui établit un parc public dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Le bill passe à la troisième lecture.

Le bill relatif aux pensions de vétérans et de leurs veuves est adopté.

Le Sénat s'ajourne à demain, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Ouverture de la séance à midi, présidence de M. Carter.

MM. Carr, Faulkner, Mathews, Peter Harper et Young sont nommés membres du comité spécial auquel est envoyé le bill qui exige que la Nlle-Orléans paie à la Compagnie du Canal de l'Ile-aux-Vaisseaux une somme pour l'abandon des privilèges qu'elle réclame en vertu de la loi qui l'a créée.

Un bill amendant la Charte de la ville de Shreveport passe.

Le comité des élections propose de déclarer M. Alexander élu comme représentant d'Alger à la place de M. Buchanan. Un substitut est adopté qui déclare le siège vacant et qui autorise le gouverneur à ordonner une élection.

Un message du gouverneur annonçant qu'il a signé le nouveau bill d'égalité sociale est reçu avec applaudissement.

Lecture est donnée d'un message du gouverneur qui met son veto au bill relatif à l'inspection du bœuf et du porc. Le gouverneur dit que la loi a déjà pourvu à cette inspection et il ne peut sanctionner un bill qui lève une taxe de 33 1/3 cents sur chaque baril de porc et de bœuf qui vient à la Nouvelle-Orléans.

M. Carr parle en faveur du veto, MM. Burch et Faulkner soutiennent que le bill est nécessaire.

Le veto est soutenu et le bill rejeté par un vote de 78 contre 11.

Le gouverneur annonce qu'il a approuvé le bill qui alloue $250,000 pour les dépenses de la Législature, le bill qui amende la loi sur l'éducation, et le bill qui étend les limites incorporées de Minden.

La Chambre s'ajourne à ce soir.

Séance du soir de la Chambre.—M. Ward, chairman du comité des voies et moyens, a présenté un substitut au bill du revenu, présenté par M. Ong. L'impression de 250 copies a été ordonnée. Le bill a été mis à l'ordre du jour de mercredi à une heure.

Le bill de secours pour le Collège Centenaire a passé.

M. Davidson a demandé la discussion du bill pour autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des bons afin de liquider sa dette flottante et le déficit des années 1870 et 1871.

La Chambre a passé le bill à sa troisième lecture, mais a refusé de suspendre le règlement pour voter sur le passage final du bill, et elle s'est ajournée à demain, à midi.

(Le maire Flanders et les administrateurs, Walton, Bonzano, Shaw, Delassize et Lewis, étaient sur l'estrade du Président, attendant la décision de la Chambre sur ce bill que le secrétaire du Sénat avait renvoyé dans la soirée après son adoption par ce corps.)

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

Signature des préliminaires de paix.

Article du Journal des Débats à ce sujet.

La gauche de l'Assemblée à Bordeaux.

Elle prépare une protestation contre la cession de territoire.

Les républicains rouges de Paris.

Leur manière de célébrer la révolution de Février.

Ils ont jeté des agents de police dans la Seine.

Les journaux continuent leurs attaques contre les Prussiens.

Leur entrée à Paris fixée pour mercredi.

Ils n'iront pas au-delà du palais des Tuleries.

Ils occuperont le palais jusqu'à la ratification du traité.

Indignation du peuple, de la garde nationale et des troupes régulières.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 27 février (spécial au Telegram)—Une dépêche de Paris de ce matin, dit que les Allemands feront leur entrée triomphale dans cette ville mercredi. Trente mille Allemands prendront possession temporairement de la ligne de marche. Les Allemands resteront dans une zône prescrite jusqu'à ce que le traité de paix soit ratifié.

Berlin, 27 fév.—La nouvelle de la conclusion de la paix a occasionné une immense agitation dans cette ville. Les rues sont foulées, les maisons sont décorées de drapeaux et de guirlandes et il y a une grande foule devant le palais. Il y aura une illumination générale ce soir.

Cologne, 27 février—La *Gazette* dit : La signature des préliminaires du traité de paix a été retardée par l'intervention des gouvernements anglais, russe et autrichien. Le gouvernement italien a refusé d'intervenir.

Paris, 27 février—Les rouges ont eu une grande réunion turbulente, dimanche, en l'honneur de la République de 1848. Des agents de police ont été noyés dans la Seine et les commissaires repoussés.

Les journaux continuent à attaquer les Prussiens dans les termes les plus amers.

Bordeaux, 27 février, midi.—L'Assemblée n'a pas eu de séance aujourd'hui. On attendait Thiers et Picard ce soir.

Les députés de la gauche, extrêmes et modérés, ont eu une réunion, hier soir, pour préparer une protestation contre la cession de toute partie du territoire français.

Londres, 27—Les représentants de l'Angleterre à Versailles ont reçu la recommandation de ne pas accompagner les Prussiens dans Paris. Le gouvernement refuse de faire toute réponse ultérieure à des questions dans le but de savoir quelles mesures il a prises pour mitiger les exactions prussiennes à l'égard de la France.

Paris, 27.—Le *Journal des Débats* commente les dures conditions de paix imposées à la France et dit que Thiers et Favre ont été plusieurs fois sur le point de rompre les négociations au risque d'une reprise des hostilités et qu'ils n'ont cédé qu'à l'inexorable nécessité. Bismarck a demandé tout d'abord dix milliards d'indemnité et elle a été réduite à la somme finalement consentie après des efforts extrêmes. Il a été stipulé qu'il n'entrerait à Paris que 30,000 Allemands et qu'ils ne marcheraient pas au-delà de la place de la Concorde.

Plusieurs journaux annoncent qu'ils suspendront leur publication pendant la journée d'occupation et recommandent aux habitants de rester chez eux et de fermer les volets.

Les autorités sont très inquiètes de l'attitude du peuple quand les Allemands entreront. La garde nationale a été sous les armes toute la nuit, et l'ordre a été grand à régné. Mais les gardes et les troupes régulières manifestent beaucoup de mécontentement, et il n'est pas sûr qu'on puisse compter sur leurs efforts pour empêcher le peuple de commettre des actes de violence à l'apparition de l'ennemi.

New-York, 27—Télégramme spécial. Londres, 27.—Une dépêche de Paris, de ce matin, dit que les troupes prussiennes feront une entrée à Paris, mercredi matin à 8 heures. 30,000 Prussiens, commandés par le général Von Kameke, prendront possession de tout le quartier de la cité entre les fortifications de la Seine, le faubourg St-Honoré jusqu'à la rue Royale. Cela comprendra l'occupation du Jardin des Tuileries, le Palais et le parc réservé. Les ponts de la Seine seront occupés par des sentinelles françaises ainsi que le faubourg St-Honoré, afin de maintenir les Prussiens dans la zône prescrite. Il a été convenu que les Allemands resteraient dans cette portion de Paris jusqu'à la ratification du traité. Les troupes prussiennes entreront dans Paris et en sortiront par l'Avenue de la Grande Armée, à Neuilly. La ligne de marche sera par l'Arc-de-Triomphe et l'Avenue des Champs-Elysées.

Londres, 27.—A la Chambre des Communes, ce soir, en réponse à une question, le vicomte Enfield, sous-secrétaire des affaires étrangères, a dit que le gouvernement était anxieux de définir ses devoirs envers les autres nations. Il avait, l'année dernière, présenté une législation parlementaire sur ce sujet et avait récemment envoyé une commission à Washington. Il a dit que le sujet était encore à l'étude.

Londres, 27.—A la Chambre des Communes, ce soir, M. Otway, autrefois sous-secrétaire des relations extérieures, après avoir énuméré les conditions de paix dont il était question entre l'Allemagne et la France, a demandé si le gouvernement avait fait quelques efforts pour mitiger leur rigueur. M. Gladstone a répondu que le ministre allemand avait notifié au comte Granville que les préliminaires de paix avaient été signés ce matin. Le gouvernement a refusé de faire toute autre réponse.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 27 fév.—Un temps beau temps et des brises fraîches règnent sur le golfe et l'Atlantique. Il est probable qu'un orage se dirige du territoire de Dacotah vers le Sud-Est.

Washington, 27.—La liste du greffier McPherson, pour la prochaine Chambre, donne 136 républicains, 98 démocrates, 1 indépendant, 14 sièges vacants et 16 contestés.

Henry D. Cooke a été nommé gouverneur du District de Colombie.

Le baron Gerolt, ministre prussien ici a été rappelé ; son successeur n'est pas connu.

SÉNAT—Une autre tentative inefficace a été faite pour faire discuter le bill du chemin de Cincinnati au Sud. Le Sénat siège ce soir.

CHAMBRE—Un comité de conférence a été nommé sur les allocations législatives et indiennes. Le bill omnibus a passé, sans changement, pour ce qui concerne le Sud. La Chambre s'est ajournée.

Wilmington, 27 fév—Henderson Oxendine, l'un des bandits réputés, pour l'arrestation desquels on accorde de fortes récompenses, a été capturé par une troupe de citoyens du comté Robeson et mis à la geôle.

Washington, 27.—Un caucus démocratique a eu lieu ce soir, M. Niblack présidait. Le comité a rapporté un déficit de $3,000 pour frais d'élection. J. S. Cox a donné son check pour le montant.

Washington, 28—A la Cour Suprême aujourd'hui l'affaire de Morgan et d'autres commissaires de banqueroute de la Louisiane, *contre* Shrumble et d'autres, a été mise hors de Cour pour défaut de juridiction.

NOUVELLES DIVERSES.

Wheeling, Virginie, 27—La caisse d'épargnes de cette ville qui, depuis nombre d'années avait la confiance du peuple, a fermé ses portes aujourd'hui, et beaucoup d'ouvriers perdent leurs épargnes. Le caissier est en prison.

Memphis, 27 fév—Le train du Nord sur le chemin de fer de Mississippi Central, a passé à travers le pont près de Holly Springs. Dan Bryant, chauffeur, a été tué, Miller, le mécanicien, a été grièvement blessé. Il n'y a pas eu de passagers de blessés.

New-York, 27 fév—A la presse des Etats-Unis : Un télégramme de M. Moran, président du comité américain, à Londres, reçu hier soir à 5 heures, fait un appel plus énergique à l'Amérique pour secourir le peuple de France. Il est certain que l'anxiété de ceux qui voient la famine de près est plus grande que la nôtre et nous invitons avec de nouvelles instances le public américain à envoyer des contributions en argent et en provisions. D'autres villes ou d'autres centres de collection peuvent envoyer leurs contributions à ce comité qui les en créditera avec soin.

Signé : Chas. H. Marshall, président ; Chas. Larrier, trésorier ; Anson Phelp, secrétaire.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 27 fév., soir—Coton lourd et plus facile, Orléans 7 3/4 à 7 7/8, ventes 10,000 balles.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New-York, 27 fév., soir—Coton lourd et nominal, ventes 3850 balles. Argent abondant à 5 au maximum. Sterling plus bas à 9 1/2 à 9 5/8. Or 111 à 111 1/8.

New-York, 27—Argent toujours abondant. Escomptes à des taux très bas. 5-20 de '62, 112 1/8, 10-40 111 7/8.

New-York, 27 fév—Café plus ferme. Rio 13 1/2 à 17. Sucre plus facile de 9 à 9 1/2. Mélasses de Cuba plus fermes. De la Nlle-Orléans 55 à 65. Riz ferme 6 à 6 1/2.

Savannah, 27 fév—Coton en légère demande. Mid. 14 1/2. Stock 51,145 balles.

Charleston, 27 fév—Coton ferme. Mid. 14 1/2 à 14 5/8. Stock 30,800 balles.

Mobile, 27 fév—Coton plat. Mid. 14. Stock 59,500 balles.

Galveston, 27 fév—Coton calme. Bon ordinaire 12 1/2. Stock 55,797 balles.

Boston, 27 fév—Coton plat et nominal. Mid. 15 1/2. Stock 9000 balles.

Memphis, 27 fév—Coton plus facile. Mid. 14 1/8 à 14 1/4.

Memphis, 27 fév—Temps frais. Descendant, les steamers Julia et Great Republic. Ce dernier a pris 1600 balles de coton.

Chicago, 27—Farine ferme. Blé en demande active. Maïs en hausse de 1/2 à 3/4 de cent. Provisions fermes. Porc 21 75.

Cincinnati, 27.—Coton calme et sans changement ; mid. 14 3/4. Farine en bonne demande ; de famille 6 50. Porc, pas de demande. Graisse, stock retiré par l'espoir d'une hausse. Bacon ferme. Epaules 9 1/2. Whiskey actif.

St Louis, 27—Farine ferme ; superfine 5 75 ; extra 6 à 6 50. Maïs plus facile, à 47. Porc calme à 20. Graisse sans changement.

Louisville, 27.—Toile d'emballage très calme et sans changement. Coton ferme. Stock léger ; mid. 13 3/4 à 14. Farine ferme ; stock léger ; extra de famille 6 60. Fein 20 00. Whiskey inactif à 88. Tabac 5 à 10.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

St-Louis, 27—Parti l'Oceanus, pour la Rivière Rouge, et la City of Charter, pour Memphis. Le fleuve a haussé de trois pieds en 48 heures et monte encore. Toutes les rivières d'en haut montent et il y a beaucoup d'eau aussi loin que la navigation peut s'étendre. Temps clair et frais.

Louisville, 27—La rivière de l'Ohio monte rapidement. 19 pieds d'eau aux chûtes. Arrivés le Messenger et le Susie Silver, de la Nlle-Orléans. Parti, le Charles Bodman, pour la Nlle-Orléans.

Pittsburg, 27—Il y a ici beaucoup de charbon destiné à descendre le fleuve.

Cincinnati, 27—La rivière a monté de 38 pouces depuis 24 heures. Arrivé, le Mollie Ebert, de la Nlle-Orléans.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe Sud-ouest, 27 février, 6 heures du soir—Arrivés, la barque Alice Campbell, en 16 jours de Boston ; le steamer Cortes, New-York ; le steamer Genl. Meade, de New-York.

GRANDE FETE AUX FAIR GROUNDS.—Le Grand Conclave du S. W. M., de l'Etat de la Louisiane, donnera, le 3 mars 1871, une grande fête aux Fair Grounds, où seront distribués divers prix d'une valeur totale de $600. On y verra des courses de pompes à incendie, des courses de mulets, de buggys, de wagons, de poneys, des courses à pied, et beaucoup d'autres courses fort originales. Comme on le voit, le programme, dont cependant nous ne reproduisons qu'une partie, est fort intéressant. Une annonce, insérée dans une autre colonne, indique les lieux où il faut s'adresser pour avoir des billets.

FABRIQUE DE CANDIS.—Parmi les fabriques de candis de notre ville, celle de MM. Norman & Reiss, Vieille-Levée, 124 et 128, a pris un rang tout à fait supérieur, soit par la délicatesse soit par la variété de ses produits. Les recommander aux consommateurs est une affaire de justice. La même maison fabrique aussi des chocolats et toute espèce de bonbons fins, des macaronis, vermicelles, à importe des articles étrangers fort dégagés et de très bon goût, ainsi que des articles pour feux d'artifice. Tout cela, du reste, à un prix très modéré.

NOUVEAUX ARTICLES DE PRINTEMPS.—MM. J. Levois & Jamison, rue du Canal 128, reçoivent journellement de nouvelles marchandises. Ces marchandises françaises, anglaises et américaines, sont remarquables par leur fraîcheur et leur nouveauté et elles sont offertes en gros et en détail aux prix les plus réduits. Les dames sont invitées à aller les examiner.

Voyez l'annonce.

L'ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.—Nous publions dans une autre colonne le programme de la célébration du trente-quatrième anniversaire du Département des Pompes. Cette intéressante solennité promet d'être très brillante et, eu égard au grand nombre d'étrangers qui sont actuellement dans notre ville, elle attirera encore un plus grand nombre de spectateurs que d'habitude. L'ordre de la procession, les noms des officiers et l'itinéraire étant indiqué dans le programme, nous y renvoyons nos lecteurs.

Nouvelle-Orléans Février 1871.

Il sera célébré... [illegible] ... Prest. J. C. Perret, la Srta. D. CRISTINA ONTIVERO y GIL por Dn. JUAN F. SIERRA, ... Havana papers please copy.

MARIÉ, le 23 février 1871, à l'église Ste-Anne, par le Rév. père Turgis, F. J. CARPENTIER, natif de Saint-Hyppolyte (Belgique) et naturalisé Français, à Mme Vve E. LATOUR, de cette ville.

LE DR. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Office et domicile, No 14 rue ... [illegible]

DOCTEUR HUARD, De la Faculté de Médecine de Paris, 118 RUE ROYALE, Entre St Louis et Toulouse, (Maison du Docteur Lambert.) Consultations—de midi, chaque jour.

ENTREPOT DE TAPIS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES. A. BROUSSEAU & CO., IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux. Articles de Tapisseries, Couvertures de Tables, Cris, Rideaux, Dentelle, Corniches, etc.

BAZAR FRANÇAIS. LES personnes ayant des réclamations contre le Bazar français, sont invitées à les présenter sans délai au bureau du soussigné, ... FELIX LABUR, Président.

Avis. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible] ... J. F. BARTHELEMY, G. W. GILBERTSON, LOUIS ST-MARTIN, Commissaires. JNO. G. MONROE, secrétaire.

Avis. CONFORMÉMENT à un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... [illegible] ... J. LEWIS, E. HOWELL, J. E. MICHEL, Commissaires. A. SELLE, secrétaire.

Dissolution de Société. LA Société qui a existé jusqu'à ce jour, dans cette ville, sous la raison D'AQUIN & PHILIPPI, est dissoute aujourd'hui, d'un commun accord. M. J. C. PHILIPPI est chargé de la liquidation ... rue Peters, Nlle-Orléans. E. J. D'AQUIN. J. C. PHILIPPI. Nlle-Orléans, 11 février 1871.

Maison à louer. 161 rue Ste-Anne, entre Dauphine et Bourgogne. S'adresser à ... HENRY CHIAPELLA, Avoué, 4 Gallier Court.

Chienne Perdue. Il a été perdu, dimanche, ... une levrette blanche ... Elle répond au nom de NITA. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera au No 134 rue Bourbon entre St-Pierre et Toulouse.

THEODOR DANZIGER & SON. 200......RUE DU CANAL......200 ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS. OFFRENT, cette semaine— [illegible] ... THEODOR DANZIGER & SON.

Marchandises de Printemps DE TOUTES LES VARIÉTÉS. On peut les acheter au Magasin de Marchandises sèches de— J. H. WILSON, No. 163 de la rue du Canal. Les prix sont bas pour les marchands de la ville et ceux de la campagne.

NOUVELLES MARCHANDISES De Printemps. J. LEVOIS & JAMISON, Au No 128 de la rue du Canal. NOUS recevons journellement de nouvelles additions à notre grand stock de Marchandises Sèches, ... J. LEVOIS & JAMISON, Au No 128 de la rue du Canal, entre les rues du Chartres et Carondelet.

Chapeaux de Campêche. 12 BALLES ... à vendre par ... FERNANDEZ & CO., ... Vieille-Levée.

Deux bonnes Modistes TROUVERONT de l'emploi immédiatement chez Mme GOILARD, 97 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

Demande. ON demande un jeune homme connaissant la partie de la Pharmacie. S'adresser Pharmacie du Square, ... bonnes recommandations.

Annonce. TRAITEMENT pratique des hernies, ... [illegible] ... S'adresser au Dr. J. B. Meilhe, ... et Conti, Maison Boutique.

Trente-Quatrième Anniversaire DU Département des Incendies. ORDRE DU CONCOURS. Le Département des Incendies de la Nouvelle-Orléans, avec les personnes invitées à assister à la Célébration de son Trente-Quatrième Anniversaire, se réunira à 8 heures du matin, SAMEDI 4 MARS 1871, dans l'ordre suivant :

Volunteer Steam Fire Company No 1 de la Nlle-Orléans.

POMPIERS D'ALGER. Pelican Engine Company No 1. Brooklyn Engine Company No 2. Washington Hook and Ladder Company No 1.

POMPIERS DE GRETNA. William Tell Hook and Ladder Company No 1. David Crockett Engine Company No 1.

POMPIERS DE JEFFERSON. Protector Steam Engine Company No 2.

Les Compagnies ci-dessus composeront la Première Division, qui se formera rue du Canal, côté Nord, la tête appuyée à la rue Royale et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'assistant-ingénieur JNO BRUGNIERE.

Mississippi Engine Company No 1. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Fire Company No 3. Franklin Steam Engine Company No 3 de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanics' Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

Les compagnies ci-dessus composeront la Seconde Division qui se formera rue du Canal, côté Nord, la tête appuyée à la rue Royale et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'assistant-ingénieur PAUL LACOUR.

Phoenix Steam Engine Company No 8. Hope Hook and Ladder Company No 3. Creole Steam Engine Company No 9. Louisiana Steam Engine Company No 10. Mechanics' Fire Company No 7, de Mobile. Red Ferry Steam Engine Company No 11. Washington Steam Engine Company No 8, de Mobile. Perseverance Engine Company No 13. Philadelphia Steam Engine Company No 14.

Les compagnies ci-dessus composeront la Troisième Division, qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue St-Charles et s'étendant à l'Est, sous la direction de l'assistant-ingénieur WM. SWAN.

Jackson Steam Engine Company No 18. Washington Steam Engine Company No 20. Pelican Hook and Ladder Company No 4. Orleans Engine Company No 21. Exempt Society of Jefferson Engine Company No 22. Jefferson Steam Engine Company No 22. Chalmette Engine Company No 23. Crescent Steam Engine Company No 24.

Les Compagnies ci-dessus composeront la Quatrième Division qui se formera rue du Canal, côté Sud, la tête appuyée à la rue St-Charles et s'étendant à l'Ouest, sous la direction de l'assistant-ingénieur L. N. GLADEWELL.

ITINÉRAIRE : Le cortège se formera dans l'ordre ci-dessus à 8 heures précises du matin, ... [illegible] ... et le cortège s'arrêtera.

PROGRAMME. PREMIÈRE DIVISION. I. N. MARKS, Grand Maréchal. AIDES. GEO. H. BRAUGHN, Vice-Président. C. J. FLANAGAN, secrétaire. ALFRED BELANGER, Trésorier. JAS. H. WINGFIELD, Ex-ingénieur en chef. PHILIP McCABE, JACOB REIN, No. 1. WALTER H. PERRY, No. 2. F. SCHEIBERT, No. 3. PHILIP HOFFMAN, No. 4. JOS. B. PRAGUE, No. 6. H. M. STUART, No. 7. JOS. JACOBS, No. 8. A. GUTHENS, No. 9. GEO. MERZ, No. 10. JOHN BRUNS, No. 12. ..., No. 13. WYNNE ROGERS, No. 14. JOS. MURPHY, No. 15. J. BRODIE, No. 20. Dr. O. HUARD, No. 21. CHAS. LEDIG, No. 22. F. GERSTNER, No. 23. LOUIS A. WILTZ, No. 24. Col. J. B. WALTON, Louisiana Hose. F. WHITTEKAMP, Lafayette H. and L. No. 1. S. W. JAMISON, American H. and L. No. 2. M. LYNCH, Hope Hook and Ladder No. 3. P. A. McINTYRE, Pelican Hook and L. No. 4. —Mississippi No. 1. JACOB ALEXANDER, Ex. Society Jeff. No. 22. Volunteer Steam Fire Company No. 1. Pelican Engine Company No. 1, Alger. Brooklyn Engine Company No. 2, Alger. Washington Hook and Ladder Co. No. 1, Alger. William Tell Hook and Ladder Co. No. 1, Gretna. David Crockett Engine Company No. 1, Gretna. Protector Steam Engine Comp. No. 2, Jefferson.

SECONDE DIVISION. INGÉNIEUR EN CHEF ET SES AIDES. THOS. O'CONNOR, Ingénieur en chef. WM. SWAN, Senior, Assistant-Ingénieur. PAUL LACOUR, Assistant-Ingénieur. JOHN BRUGNIERE, Assistant-Ingénieur. L. N. GLIDEWELL, Assistant-Ingénieur. Mississippi No 1, de Mississippi. Lafayette Hook and Ladder Company No 1. Mississippi Steam Fire Company No 2. Vigilant Steam Fire Company No 3. Franklin Steam Engine No 3, de Mobile. American Hook and Ladder Company No 2. Columbia Engine Company No 5. Louisiana Hose Steam Engine Company. Mechanics' Engine Company No 6. Eagle Steam Engine Company No 7.

TROISIÈME DIVISION. Phoenix Steam Engine Company No 8. Hope Hook and Ladder Company No 3. Creole Steam Engine Company No 9. Louisiana Steam Engine Company No 10. Mechanics' Fire Company No 7, de Mobile. Red Ferry Steam Engine Company No 11. Washington Steam Engine Company No 8, de Mobile. Perseverance Steam Engine Company No 13. Philadelphia Steam Engine Company No 14.

QUATRIÈME DIVISION. Jackson Steam Engine Company No 18. Washington Steam Engine Company No 20. Pelican Hook and Ladder Company No 4. Orleans Engine Company No 21. Exempt Society of Jefferson Engine Co. No 22. Jefferson Steam Engine Company No 22. Chalmette Steam Engine Company No 23. Crescent Steam Engine Company No 24.

I. N. MARKS, Grand-Maréchal.

Checks, PAR la banque Germania Nationale, la banque Hibernia et d'autres banques de la Nouvelle-Orléans, à vendre par ... ARMOUR & Co., Au No ... de la rue du Camp.

Viande en Grenier, &c. 200,000 livres Epaules sèches salées, ... [illegible] ... à vendre par J. B. VANHORN & CO. ... rue Poydras.

AVIS. Mme. Vve. C. SAUSSAYE, 68 ... Rue Royale ... 68 ... [illegible]

Grande Vente au Commerce. CHINE ! CHINE ! CHINE ! LA BARQUE AMÉRICAINE LAWRENCE, Arrivée dans ce port de HONG-KONG, le 23 du courant, Avec la première cargaison de MARCHANDISES JAPONAISES ET CHINOISES Qui aient jamais été importées directement à la Nlle-Orléans.

Les marchandises seront en vente de détail, ... à l'enchère publique, le LUNDI, 6 MARS 1871, Par MM. VINCENT & CO., Encanteurs. ENTREPOT No. 100 de la rue du Canal. CATALOGUES ET CONDITIONS A LA VENTE.

Son chargement se compose, en partie, des Articles suivants qui ont été choisis expressément et avec tout le soin possible pour le marché de la Nouvelle-Orléans.

Thés de Choix, JAPON SANS COULEUR, MOYUNE GUNPOWDER, " IMPERIAL, " YOUNG HYSON,

Nattes, BEAU CONTRACT ET DOUBLE EXTRA IMPERIAL, A CARREAUX ROUGES ET BLANCS. —Longueurs Ordinaires— NATTES DE FANTAISIE, NATTES LINTAU.

Pétards et Pièces d'Artifice, etc. CHOP CROISSANT D'OR, EXTRA NO. 1, PÉTARDS, GRANDES DIMENSIONS, EXTRA NO. 1, PÉTARDS A DEUX TETES, BOMBES, FUSÉES, FEUX BLEUS.

Porcelaines, etc. BEAUX SERVICES POUR DINER, " SERVICES POUR DESSERT, " SERVICES POUR DÉJEUNER, " SERVICES POUR THÉ, " SERVICES POUR TOILETTE.

Vases du Japon : POTS A FLEURS JAPONAIS, POTS A SENTEUR, BOLS COUVERTS D'UN FINI JAPONAIS.

Faïence extrêmement fine de Nagasaki : TASSES A CAFÉ, TASSES A THÉ, CRACHOIRS, BOLS A PUNCH DE DIFFÉRENTES GRANDEURS, FIGURINES EN TERRE, ORNEMENTS FORME POISSON, Do do DRAGON, Do do BUFFLE, PORTE-CARTES, ETC., ETC., ETC.

Confitures : GINGEMBRE EN CONFITURE, GINGEMBRE SEC, CUMQUATS, CHOW-CHOW, ETC., ETC., ETC.

Soieries, Satins, etc. SOIE japonaise pour toilettes, ECHARPES en crêpe, différentes couleurs, ROBES japonaises pour dames, GAZES rayées, GAZES à carreaux, MOUCHOIRS Pongee, LEVANTINE en soie, CRÊPE pour toilettes, ... CHALES en crêpe damassée, CHALES crêpe brodé, BELLES BRODERIES, &c.

Ouvrages en bambou et en jonc. STORES-PERSIENNES, unis et à ..., LAMPES en bois et en verre, SOFAS en jonc, CHAISES " PANIERS " TABOURETS "

Ouvrages en ivoire, etc. BOITES à cartes, CAVES à liqueur, BOITES à cartes, BOITES à bijoux, BOITES à gants, VASES d'ivoire, BAGUETTES pour gants, PORTE-CIGARETTES, PIÈCES D'ÉCHIQUIER ..., ARTICLES en écaille, EVENTAILS, etc.

Boîtes à Gants en Bois de Sandale, ETC. ETC.

Eventails en Feuilles de Palmier, Do LAQUE, Do BOIS DE SANDALE, Do IVOIRE ET OS, Do PLUMES, Do SATIN, Do IVOIRE ET PLUMES, Do ASSORTIS, FEUILLES PEINTES, PEINTURES SUR PAPIER DE RIZ, BOITES A GANTS en bois de Sandale, PANTOUFLES en herbes tissées, JOUETS, ETC., ETC., ETC.

Ouvrages en Laque. SERVICES A THÉ, Do CABARETS, THÉIÈRES, BELLES BOITES A GANTS, BOITES A MOUCHOIRS, BOITES A OUVRAGES, COFFRETS DE TOILETTE, COFFRETS POUR PAPIER, COFFRETS INCRUSTÉS D'OS, BOITES A CARTES, BOITES CHOW-CHOW, COFFRETS INCRUSTÉS POUR DAMES, BAGUETTES A GANTS, ECRANS, ASSIETTES, VASES, CORBEILLES, LEGUMS A PROMENE, LAQUE JAPONAISE ET CHINOISE, MEUBLES EN BOIS DE CHINE, ... MAGNIFIQUES ET VASES, MALLES ET OUVRAGES EN BOIS DE CAMPHRIER, CORBEILLES CHOW-CHOW ET POUR PIC-NIC.

—et— Un Grand et Splendide Assortiment de Curiosités Chinoises et Japonaises En Bronze et en Ivoire, venant de Canton, de Nagasaki, d'Hiogo, et de Yokohama.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 124 et 128, rue Vieille-Levée, 124 et 128.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ON Y FABRIQUE CONSTAMMENT ... [illegible] ... CHOCOLAT ... GATEAUX DE MARIAGE ... [illegible] ... RUE VIEILLE-LEVÉE. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE ... etc.

Fire Works : ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes. BON TON, SANTA CLAUS, NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY, A vendre en gros par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 124 et 128 de la rue Vieille-Levée.

La Cinquième Grande Foire d'Etat DE LA SOCIÉTÉ DE LA FOIRE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE, Aura lieu aux "Fair Grounds" de la société ville de la Nouvelle-Orléans, le 3 avril 1871, et les neuf jours suivants. ... [illegible] ... LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

J. H. JENSEN, —Agent pour la vente du— Superphosphate de Chaux, DE RHODES, Guano Ammon, du South Sea, soluble, Guano Orchilla, DE RHODES. ... FACTEUR DE COTON ET NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE. BUREAUX—No 75 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

Prêt d'Argent, A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES Au No 129 rue Royale, Entre Toulouse et St-Pierre.

Avis aux entrepreneurs de Bâtisses. DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 27 février, ... [illegible] ... E. M. HARROD, Architecte, Au No 8 du Commercial Alley.

Demande de Servantes. UNE petite famille demande une FEMME d'un âge mûr pour prendre soin d'enfants ; une CUISINIÈRE ; une jeune COUTURIÈRE, blanche ou de couleur, ... J. R., Lock Box, No 37.

McINTYRE & APPLEGATE, PLOMBIERS, Au No 146 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane. Marchands, en gros et en détail, d'articles de Plomberie, Pompes en fer et en cuivre, Fourneaux de Cuisine, &c.

AD. RINCK, Peintre de Portraits, 67 ... Rue Royale ... 67

WHISKY. WHISKY. RECTIFIÉ de choix, de l'Ouest, ... [illegible] ... MAGENTA, WHITE WHEAT. ... FAIRCHILD & BINGHAM, Aux Nos 91 et 93 de la rue des Magasins.

Demande de Maison. Une personne responsable désire prendre à loyer une jolie maison à étage ... [illegible] ... au bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

CORDAGE. 1000 rouleaux CORDE DE MANILLE, de différentes grosseurs, pour steamboats, ... rouleaux CORDE de la Nouvelle-Zélande, ... W. M. ABBATT, Agent pour la vente de ... Au No 43 de la rue des Magasins.

Propriétés à vendre et à louer.

Vente par le Shérif. Sera vendu, à la maison de cour de la Paroisse St-Bernard, le SAMEDI, 4 mars 1871, à 11 heures A. M. la belle habitation Octave Lakanche ... [illegible]

A vendre. UN SALON DE COIFFURE et Magasin de Variétés situé au No 241 rue Dumaine, entre Bourbon et Royale, pour cause de maladie du propriétaire. ... S'adresser sur les lieux.

Maison à Louer. La jolie résidence en briques à deux étages, ... [illegible] ... S'adresser à M. FRANÇOIS CAZENTRE, No 7, Marché Français.

BONNE OCCASION. A vendre. Une grocerie située dans le centre du ... District, ... [illegible] ... N. CANTON, 182 et 182 Vieille-Levée.

A Vendre, Pour cause de départ, Une GROCERIE située dans le centre du Deuxième District et bien achalandée. Conditions raisonnables. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 27 FÉVRIER—CLASSE No 60. 62 70 1 62 72 24 67 25 23 46 56 34 ... Les tirages ci-dessus sont ... HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs. ... Nlle-Orléans, Louisiane, ce 27 février 1871. H. PERALTA, ... GIFFEN, Commissaires.

NOUVEAUX ARTICLES DE Printemps. CHEZ F. G. & C. W. BARRIERE. Nous venons de recevoir un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT D'ETOFFES DE PRINTEMPS et nous les mettons en vente à des prix très bon marché. F. G. & C. W. BARRIERE, ... rue du Canal.

Dépôts en Or. Banque d'Epargnes de la Louisiane, AU No 21 DE LA RUE DU CAMP. LES DÉPOTS EN OR, dans le département des Epargnes, donneront un intérêt en or et seront remboursés en or sur demande. Les mêmes règles s'appliquent aux dépôts en argent.

MULLS SUISSES de couleurs et assorties, A vendre par J. G. LINGHAM & CO., Au No 7 de la rue Carondelet.

Appareil pour la fabrication de Vermicelle, Macaroni, &c —A VENDRE— UN appareil des plus complets, pouvant fabriquer 400 ... de vermicelle, macaroni et autres pâtes alimentaires, ... [illegible] ... A. C. TREMOULET, 95, Vieille-Levée.

Marchandises Nouvelles de Printemps. Geo. McGIBBON & Co 141......CANAL......141 Coin Bourbon. Ont, en ce moment, l'avantage d'une partie de leurs Marchandises de Printemps qu'ils exposeront LUNDI, ... [illegible] ... BATISTES IMPRIMÉES, ...

Une Nouvelle Réduction Dans leur Stock d'Hiver qu'ils vendront aussi durant cette saison. ...

TOMBOLA. LE TIRAGE DE LA Grande Tombola Patriotique, DE M. BOUYER, (Encoignure Chartres et Toulouse) —AURA LIEU PUBLIQUEMENT— A L'HOTEL D'ORLÉANS, Rue de Chartres, entre les rues Toulouse et St-Louis, le JEUDI 2 Mars 1871, à 11 heures précises du matin. ... C. BOUYER, Encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS. SUIVANT acte passé pardevant M. Fenion, notaire à la Nouvelle-Orléans, en date du 20 février ... [illegible] ... R. HESSE. H. VERGEZ.

Ouate de Coton et Ouate. LES commandes pour OUATE DE COTON ET OUATE, fabriquées ... Mills, ... M. A. Tarleton ... CAMPBELL & STRONG. Nlle-Orléans, 12 janvier 1871.

Water-Works. Water-Works. C. L. CHAPOTEL. ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon ... [illegible]

SUMMERS & BRANNINS, Rue Carondelet, No. 47, Nouvelle-Orléans. Brannins, Summers & Co, Louisville, Ky. NOUS sommes prêts à faire des avances sur des consignations de SUCRE et de CAFÉ à notre maison de Louisville. SUMMERS & BRANNINS, No 47 de la rue Carondelet.

TABAC. 150 caisses TABAC EN FEUILLE, pour cigares, à vendre, en gros ou en détail. ... J. F. GASPARD. A l'angle des rues Royale et St-Ferdinand, Troisième District.

J. M. LAFFERRANDERIE, Successeur de C. MARCHAL & CO., BOULANGER, 199, rue Poydras, ci-devant Philippa. Biscuits Soda, Biscuits à la Crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic Nic, Biscuits au Sucre, Lemon Snaps, Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits pour les Créoles, Biscuits de bord, Biscuits français, Biscuits en vin.

SACRIFICE. Liquidation pour cause de départ. F. MEUNIER, 71......ROYALE......71 OFFRE à vendre, en gros ou en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE, de même qu'un grand assortiment de Dentelles, ... [illegible]

Bonne Affaire ! ! ! Moitié de magasin, un des plus beaux de la place, ... [illegible] ... No 261 rue Vieille-Levée.

G. L. FEVRE, 165......Rue Royale......165 IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET GRAINÉS, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, ... reçoit par chaque steamer d'EUROPE et NEW-YORK ... [illegible] ... Fournitures françaises. ... ÉTABLE A SEMELLES DE L'OUEST ET NEW-YORK.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans. 157......CANAL......157 (Incorporée le 15 mars 1855) —OFFICIERS— L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président, THOS. ALLEN CLARKE, 2e vice-président, CHARLES J. LEEDS, ... SAM. JONES, Jr., trésorier. —Directeurs— Dr. W. Newton ... L. F. Generes, George Jonas, Thos. A. Adams, Thos. Allen Clarke, Charles J. Leeds, ... [illegible]